

A l'heure où l'Union européenne traverse une crise existentielle entre le Brexit, la crise économique et financière, les mouvements migratoires et les opinions publiques déifiantes, l'institution définit aujourd'hui ses perspectives d'avenir et ses stratégies futures.

- Début mars 2017, la Commission européenne présentait **son livre blanc sur l'avenir de l'Europe**, contribution aux débats du 25 mars 2017 **pour les 60 ans des Traités de Rome**. Parmi les cinq scénarios pour l'Union à l'horizon 2025, l'un s'intitule « *faire moins mais de manière plus efficace* » et impliquerait que **l'UE cesse d'intervenir dans certains « domaines du développement régional »**.
 - De même, dans un document de réflexion de juin 2017, la Commission propose cinq scénarii pour l'avenir des finances de l'UE dont quatre supposent **une baisse des montants dévolus à la politique de cohésion avec deux scénarios poussant l'idée jusqu'à maintenir cette politique pour les seuls Etats et régions les moins développés**.
- L'avenir de la politique de cohésion post-2020 est donc sérieusement remis en cause, l'idée de la remplacer par le seul plan Juncker faisant son chemin. Un risque peut peser sur le financement des fonds par la hausse du budget européen de défense, par le refus de certains Etats d'augmenter leur contribution ainsi que par le Brexit.
- Dans la crise généralisée de défiance envers les hommes et femmes du monde politique, les élu(e)s locaux restent les plus appréciés car ils assurent un lien quotidien et concret avec les administrés. Ils peuvent être **les meilleurs partenaires de l'Europe pour redonner confiance en ce projet politique**.
 - D'autre part, les politiques cofinancées par les fonds européens sont **des témoignages quotidiens de la réalité de l'Union européenne** et de son efficacité à contribuer au bien-être des citoyens et au développement des territoires. Union européenne et territoires doivent œuvrer ensemble pour affronter le changement climatique, les défis financiers et les menaces pour la sécurité.
- Villes de France (villes et agglomérations) et l'Association des Petites Villes de France rappellent l'attachement des élus locaux à la politique de cohésion, véritable lien entre l'Union européenne et les territoires, témoignant de l'apport concret de l'institution européenne.

**Les élus locaux des deux associations souhaitent porter trois messages
aux institutions européennes afin de contribuer à dessiner
une Europe de demain forte et solidaire avec les territoires :**

*renouveler la collaboration entre l'Europe et les collectivités
sur les projets dans les territoires*

*renforcer le dialogue entre les élus locaux et les institutions
sur les enjeux de l'Union européenne*

*simplifier la réglementation
afin de sécuriser son effectivité et son efficience*

Sur la base de ces trois objectifs, l'association Villes de France et l'Association des Petites Villes de France font des propositions pour une Europe et des territoires qui regardent ensemble vers l'avenir, dans le respect de la diversité des territoires et du principe de libre administration des collectivités.

I- Pour une Europe qui a de l'avenir

Se donner les moyens de ses ambitions

- Renforcer le budget

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne crée un manque à gagner de 13 milliards d'euros par an pour le prochain budget européen. Dans le même temps, les attentes croissantes envers l'Europe sur les politiques migratoires et la lutte contre le terrorisme pèsent également sur les finances. La politique de cohésion ne doit cependant pas faire les frais de ces évolutions, elle ne peut être une simple variable d'ajustement, de même que la Politique Agricole Commune (PAC) joue un rôle essentiel.

L'Europe est souvent qualifiée de géant économique et de nain budgétaire. En effet, son budget ne représente qu'1% du PIB des Etats-membres. La poursuite d'objectifs ambitieux ne pouvant être atteints que dans ce cadre appelle à développer de nouvelles ressources financières. Les élus de collectivités partagent l'ambition d'une Europe plus forte et solidaire avec ses territoires via le maintien et l'amélioration de la politique de cohésion.

- Renforcer le projet européen et flexibiliser le budget

L'Union européenne est appelée à intervenir sur un nombre croissant de politiques, de la lutte contre le changement climatique à la politique de défense, certaines impliquant les collectivités locales. Il serait utile de démontrer que pour certaines politiques, une dépense de l'Union serait plus efficace et moins coûteuse que la somme des dépenses engendrées par les différents Etats membres. Le principe de subsidiarité ne doit pas masquer qu'une dépense commune peut avoir de meilleures retombées.

Afin d'éviter de retrouver à l'avenir cette situation de dépenses croissantes imprévues, la mise en place d'une réserve de crise ou d'un autre outil financier adapté est souhaitable. L'Union européenne doit se trouver en mesure de gérer d'éventuelles crises, comme la gestion de flux migratoires par exemple, sans mettre en péril les politiques engagées de longue date et qui font sa force et légitimité.

Simplifier les réglementations de ses politiques

- Assainir le corpus législatif

L'Union européenne doit s'inscrire dans une démarche de simplification du corpus législatif. Ainsi le rapport d'information du Sénat de février 2017, « La simplification du droit : une exigence pour l'Union européenne », pointe les difficultés associées aux différents véhicules législatifs qui conduisent à des transpositions variées, ainsi qu'à des législations partielles ou inadaptées. La commission Juncker a par ailleurs lancé dès 2015 le programme « Mieux légiférer » avec différents dispositifs dont la « plateforme REFIT », permettant aux différentes parties prenantes de faire remonter leurs difficultés.

Villes de France et l'association des Petites Villes de France invitent les institutions européennes à poursuivre et amplifier le mouvement de simplification ainsi que l'Etat français à évaluer davantage le rapport coût-bénéfices des multiples cas de surtransposition des textes européens et notamment comme cela a été évoqué dans le cadre de l'Agenda urbain à bien mesurer les impacts sur les collectivités.

- Rationnaliser les contrôles

La culture européenne de contrôles en amont et celle française de contrôles en aval se combinent sur les projets financés par des fonds européens aboutissant à une multiplication des contrôles et un alourdissement des procédures. Les commissions interministérielles de coordination des contrôles (CICC) et les régions procèdent à de rigoureux contrôles intermédiaires alors que les collectivités sont par ailleurs soumises au contrôle de légalité systématiquement effectué par les préfets pour tout acte.

Les deux associations proposent une simplification des contrôles notamment via une meilleure combinaison des contrôles nationaux et européens. Les objectifs de transparence et de bonne utilisation des deniers publics peuvent être atteints dans le cadre de contrôles rationalisés. Les crédits d'assistance technique pourraient être mieux employés pour des missions comme l'appui aux porteurs de projets.

II- Pour des territoires inscrits dans un développement urbain durable

Collaborer sur les projets

- Contribuer au financement des projets

La politique de cohésion de l'Union européenne est une politique de solidarité via des subventions qui ne doit pas être remplacée par une politique d'investissement, comme le plan Juncker, tendant vers davantage de compétition entre les territoires, en favorisant des projets plus risqués. A l'heure où les difficultés financières étouffent les capacités d'investissements des collectivités, cela prendrait la forme d'une double peine. Les fonds européens structurels et d'investissement contribuent à la réduction des inégalités et permettent une priorisation des financements sur des enjeux stratégiques.

Parmi les différents échelons de territoire, les communes se distinguent par la compétence générale depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République : les maires peuvent intervenir sur toutes les compétences nécessaires pour l'intérêt public local. C'est donc un réel atout pour l'Union européenne de collaborer sur les projets des villes pour un impact réel et diversifié.

- Ajuster les programmes et développer l'ingénierie

Les deux associations invitent les institutions européennes à s'assurer que les fonds ne sont pas captés seulement par les plus grands territoires. Pour la programmation des fonds 2014-2020, 10% du FEDER est dédié en France à l'urbain. Or, dans certaines régions, les villes qui ne sont pas métropoles bénéficient bien moins de la somme dédiée à l'urbain. Les deux associations demandent donc la mise en place d'un dispositif réglementaire pour limiter l'iniquité entre les territoires.

De même, elles souhaitent une approche plus souple des programmes opérationnels en cours de route. Enfin, elles rappellent l'importance et l'utilité d'un soutien à l'ingénierie, dédié spécifiquement aux villes petites et moyennes qui n'ont pas les mêmes moyens humains que les métropoles.

Dialoguer sur les enjeux

- Mieux appréhender les réalités territoriales

L'Union Européenne peut apporter une valeur ajoutée dans le soutien à des projets intégrés, qui s'émancipent des frontières administratives au profit de « territoires de projets » mais aussi d'une vision traditionnelle trop sectorielle et pas assez transversale. Les villes étant les espaces où se concrétisent les objectifs des politiques européennes et nationales, leurs retours sur la mise en œuvre des projets est un aspect essentiel afin d'ajuster la réglementation.

Les deux associations militent pour une démarche bottom-up, qui parte des besoins des territoires, sans imposer de cadres nationaux et européens trop rigides, qui ne s'adaptent pas aux réalités de terrain. La Commission aurait une vision plus fine des défis qui se présentent à eux, et pourrait adapter ses cadres pour cofinancer ceux qui entrent dans ses priorités.

- Etre à l'écoute des divers pouvoirs

Villes de France et l'Association des Petites Villes de France se félicitent de la création d'un agenda urbain européen et de constater que leurs attentes exprimées de longue date ont trouvé écho, notamment sur les impacts de la législation européenne pour les territoires. Les élus restent attentifs à ce que cette initiative ne reste pas déclaratoire, et à ce que les territoires puissent réellement être pris en compte dans les missions des institutions européennes. La création d'un agenda urbain européen, si elle devait s'accompagner d'une suppression de la politique de cohésion, semblerait incohérente.

L'Union européenne ne peut être crédible que dans une écoute et un dialogue avec ses territoires, premiers points de contact des citoyens avec les politiques. Entendre les besoins des villes directement et non par l'intermédiaire des Etats ou des autres échelons (régions/ counties) est une nécessité. Il convient de territorialiser davantage les politiques élaborées. Les dispositifs proposés doivent permettre de prendre en compte la mixité des territoires : les villes petites et moyennes et leurs agglomérations sont en effet composées de zones denses urbaines (dans le centre), de zones périurbaines et de zones complètement rurales.



*L'association des Villes de France représente depuis 1988 les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités. Ces territoires sont au carrefour entre métropoles et monde rural et assurent un maillage essentiel du pays permettant d'une part de désengorger les métropoles et d'offrir une certaine qualité de vie et d'autre part, d'offrir des bassins d'emplois et de services publics. La mission de Villes de France : représenter et défendre ces bassins de vie en valorisant leurs enjeux spécifiques et attentes et en promouvant leur image. Depuis 2014, **Caroline Cayeux**, maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis, est présidente de Villes de France et **Jean-François Debat**, maire de Bourg-en-Bresse, président de la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse, en est le président délégué.*

*L'Association des Petites Villes de France (APVF) a été fondée en 1989 et compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Donner du poids aux petites villes, faire entendre leurs revendications en tenant un discours constructif : depuis sa création, l'APVF défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires. En tissant du lien, les petites villes sont les actrices de la recomposition territoriale et les moteurs de la coopération intercommunale. Le président de l'APVF est **Olivier Dussopt**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics et conseiller municipal d'Annonay et son premier vice-président délégué est **Pierre Jarlier**, maire de Saint-Flour.*